

Lyon, le vendredi 1^{er} mars 2018

Objet : Heritier Gestion Privée rejoint la CNCGP

Chères clientes, chers clients,

Nous avons le plaisir de vous annoncer avoir été admis à la **Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine (CNCGP)**, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, label de qualité et de sécurité pour l'épargnant.

Nous avons fait cette démarche dans le but d'être mieux accompagnés dans le cadre de nos problématiques métier liées à une réglementation évolutive et de plus en plus stricte.

De ce fait, nous avons signé un **code de déontologie** nous engageant à :

- # Respecter les dispositions réglementaires et la déontologie tant à l'égard de nos clients que de notre environnement professionnel,
- # Agir avec loyauté, compétence, diligence et indépendance au mieux de vos intérêts,
- # Maintenir en permanence nos connaissances et nos compétences au niveau requis par l'évolution des techniques et du contexte économique et réglementaire,
- # Nous enquêter de votre situation, de vos expériences et de vos objectifs, afin d'avoir une approche patrimoniale globale pour formuler un conseil,
- # Avoir recours à d'autres professionnels quand votre intérêt l'exige,
- # Communiquer de manière appropriée les informations utiles à la prise de décision, ainsi que celles concernant les modalités de notre rémunération,
- # Respecter le secret professionnel.

Vous pouvez télécharger la version mise à jour du Document d'Entrée en Relation (DER) sur notre site internet heritiergp.fr.

Nous demeurons à votre écoute et vous prions d'agréer l'expression de nos sincères salutations.

Frédéric Heritier